

CONDITIONS D'ACCEPTATION

Acide chromique

Code Eural	060106*
Code déchet	025001

DESCRIPTION

Acide chromique et trioxyde de chrome.

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES

Conditions générales :

- Pas d'autre flux de déchets ne répondant pas aux conditions

Conditions d'emballage :

- La composition du flux de déchets est clairement mentionnée sur l'emballage.